



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

MAY 6 1983

Distr.
GENERALE

S/15747
5 mai 1983
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 5 MAI 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai été chargé de porter à votre attention ce qui suit : lundi soir, 2 mai 1983, à 22 heures, la télévision de Bagdad a interrompu le cours normal de ses émissions pour présenter une déclaration du Ministre iraquien de la culture et de l'information annonçant que l'Iraq bombarderait des villes iraniennes, à titre de représailles, les Iraniens ayant bombardé des villes iraquiennes. Il ne s'agit là que de l'une des indications les plus récentes de l'intention de l'Iraq de lancer, une fois de plus, des opérations militaires aveugles contre les civils iraniens.

Etant donné que le régime au pouvoir en Iraq a l'habitude de recourir à de telles allégations, dénuées de fondement, pour tenter de justifier les actes criminels qu'il commet à l'égard des civils iraniens, il est évident que les dirigeants iraquiens s'appêtent à lancer une nouvelle opération criminelle de ce genre.

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que si le Conseil de sécurité n'avait pas choisi de rester indifférent devant les crimes que l'Iraq commet contre des civils iraniens innocents depuis septembre 1980, qui sont des crimes contre l'humanité, ce pays n'aurait pas aujourd'hui les mains libres pour continuer à agir de la sorte.

Le peuple musulman d'Iran n'a d'autre choix que de continuer sa lutte, en ne comptant que sur lui-même, pour rétablir ses droits légitimes et permettre ainsi l'instauration d'une paix honorable et permanente dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI